— Vendredi, vers 11 heures du matin, le nommé Charles Barbotte, âgé de 38 ans, employé au service de M. Lorgnier, brasseur, rue des Fontinettes, demeurant à Offekerque, conduisait une voiture chargée de bois et attelée d'un cheval, pour le compte de M. Tassart, entrepreneur, rue du Cosmorama.

En entrant dans la cour de ce dernier, Barbotte fut pris entre le poteau de support du mur et la voiture et a eu, en quelque sorte, la poitrine écrasée sur le coup. Quand on le releva, il était mort.

Boulogne. — M. Huguet, maire de Boulogne, a signifié samedi aux sœurs de la retraite chrétienne leur renvoi des écoles communales, en vertu d'une délibération du Conseil municipal, du 4 janvier, tenue secrète jusqu'à présent.

— M. Garé, commissaire central à Boulogne, vient d'être nommé aux mêmes fonctions dans le chef-lieu du département de la Sarthe, au Mans.

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 7 JANVIER. — Marie Castelain, rue des 3 Ponts, 90. — Sophie Ferla, rue de Lannoy, 182, cour Delplanque. — Palmyre Desreumaux, rue du Pile, 189. — Henri Delaforterie, rue de Beaurewaert, 12. — Irma Beernaerd, rue des Charpentiers, 6. — Fernand Ladsous, rue Inkermann, 155.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 7 JANVIER. — Gaston Leclercq, 7 mois, rue Marquisat, cour Deschamps, 3. — Mathilde Dericque, 19 mois, rue d'Alma, fort Frasez, 86. — Jean Goossens, 65 ans, teinturier, rue Blanchemaille, Hôtel-Dieu. — André Parisis, 2 mois, rue de Solférino, maisons Frère. — Eugène Sampers, 4 ans, rue de Mouveaux, 38.

MARIAGES du 7. — Venant Dumoulin, 25 ans, tisserand, et Hortense Verhaeghe, 36 ans, journalière. — Albert Delescluse, 26 ans, dresseur, et Eugénie Desurmont, 24 ans, piqueuse. — Joseph Lesage, 26 ans, rentreur, et Rosalie Bacrot, 21 ans, soigneuse. — Henri Bossut, 30 ans, tisserand, et Flore Lesage, 31 ans, soigneuse. — Henri Deleu, 24 ans, menuisier, et Adèle Benieau, 24 ans, ménagère. — Henri Questroy, 23 ans, cordonnier, et Fidéline Hulstaert, 23 ans, piqueuse. — Aloïse Debrie, 25 ans, peigneran, et Céline Guectier, 20 ans, modiste. — Casimir Fastenackels, 21 ans, teinturier, et Juliette Bernard, 18 ans, soigneuse. — Charles Tjoen, 21 ans, tisserand, et Victorine Vandenecde, 22 ans, soigneuse. — Auguste Decaesmacker, 43 ans, manelier, et Marie Six, 28 ans, couturière.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille WILLE-RATTEL, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Mademoiselle Louise-Marie-Joséphe WILLE, décédée à Roubaix, le 8 janvier 1882, dans sa vingtième année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la MESSE DE CONVOI, qui sera célébrée le mardi 10 courant, à 8 heures, aux VIGILES, le même jour, à 4 heures 1/4, et aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le mercredi 11, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Promenade et du boulevard de Paris.

Les amis et connaissances de la famille DOYÉ-DEMARCQ, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Angélique DEMARCQ, veuve de Monsieur Jean-Baptiste DOYÉ, décédée à Mortagne (Nord), le 7 janvier 1882, dans sa 89e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux VIGILES, qui seront chantées le mardi 10 janvier, à 4 heures, à la MESSE DE CONVOI, qui sera célébrée le mercredi 11 courant, à 8 heures 1/2, et aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le même jour, à 10 heures, en l'église de Mortagne. — L'assemblée à la maison mortuaire, à Mortagne.

Les amis et connaissances de la famille BEGHIN-TIERS, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Virginie-Joseph TIERS, décédée subitement à Wattrelos, le 7 janvier 1882, dans sa 71e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux CONVOI et SERVICE qui auront lieu le mercredi 11 dudit mois, à 10 heures, en l'église de Wattrelos. Les VIGILES seront chantées le même jour, à 3 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, ferme des Mazures, à 9 heures 1/4.

Vous êtes aussi prié d'assister à l'OBIT DU MOIS, qui aura lieu le mardi 7 février, à 10 heures, en la même église.

Les amis et connaissances de la famille LANNOO-HOUZET, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Hyacinthe-Joséphe HOUZET, veuve de Monsieur François DELCROIX, décédée à Roubaix, le 9 janvier 1882, dans sa 81e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le jeudi 12 courant, à 9 heures 1/2, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. Les VIGILES seront chantées le mercredi 11, à 4 heures du soir. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Hommelet, 30

Les amis et connaissances de la famille VIGAUX, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire du décès de Mademoiselle Elodie VIGAUX, décédée à Roubaix, le 8 janvier 1882, à l'âge de 21 ans et 8 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le Mardi 10 courant, à 8 heures 1/2, en l'église Saint-Martin. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Anges, 16.

Les amis et connaissances de la famille CLARISSE-BEIGNEAUX, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Joséphine BEIGNEAUX, décédée à Roubaix, le 9 janvier 1881, à l'âge de cinquante-quatre ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS qui auront lieu le mardi 10 courant, à 8 heures 1/2, en l'église Sainte-Elisabeth. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Longues-Haies, 201.

Les amis et connnaissances de la famille PETIT-DUHAYON, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Léonie DUHAYON, décédée à Roubaix, le 9 janvier 1882, à l'âge de 25 ans et 3 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux CONVOI et SALUT SOLENNELS, qui auront lieu le mercredi 11 courant, à 3 heures 1/2, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, place Sainte-Elisabeth, 5.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré au Maître-Autel de l'église Notre-Dame à Roubaix, le mercredi 11 janvier 1882, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Pierre-François-Joseph BAYART, Marguillier de la paroisse, veuf de Dame Eugénie-Félicité CUVELIER, décédé à Roubaix, le 11 décembre 1881, dans sa 82e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Vous êtes aussi prié d'assister à l'OBIT que Messieurs les Marguilliers feront célébrer le jeudi 12 janvier, à 10 heures, en la même église.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le mercredi 11 janvier 1882, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Pierre-Joseph DELDIQUE, époux de Dame Constance DELCUEUX, décédé subitement à Roubaix, le 11 décembre 1881, à l'âge de soixante-huit ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le mardi 10 janvier 1882, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Joséphine GALLET, épouse de Monsieur Emile DELEMARLE, décédée à Roubaix, le 3 janvier 1881, dans sa 27e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église de Croix, le mardi 10 janvier 1882, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Florimond-Joseph MARTINACHE, officier en retraite, membre de la Légion d'honneur, membre de la société des sauveteurs du Nord, lieutenant des sapeurs-pompiers de Croix, receveur-buraliste des contributions indirectes, époux de Dame Emma-Maria BARTY, décédé à Croix, le 5 janvier 1880, dans sa 50e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

FAITS DIVERS

— On télégraphie de Rome, 8 janvier :

« A l'occasion du quatrième anniversaire de la mort de Victor Emmanuel, les associations de Rome et même de toute l'Italie se rendront ensemble, demain matin, au Panthéon, précédées de la municipalité, pour déposer des couronnes sur son tombeau.

» Les vétérans piémontais sont arrivés aujourd'hui, et ont été reçus solennellement par la municipalité et une foule immense. Les napolitains arriveront demain.

» Le roi Humbert ira, demain matin, prier sur le tombeau de son père. »

— On télégraphie de Saumur, 8 janvier :

« Cinq ouvriers occupés aux travaux du tunnel de raccordement des gares de Saumur, ont été ensevelis sous un éboulement.

» Les travaux de sauvetage ont été immédiatement commencés sous les ordres de l'ingénieur, M. Tresca. A cinq heures du soir, on communiquait au moyen d'un trou de sonde avec les ouvriers qui sont tous vivants. On espère arriver à eux demain matin. La couche de terre a 13 mètres de hauteur.

» Un sixième ouvrier qui se trouvait à l'entrée du tunnel au moment de l'éboulement a été contusionné.

» Toutes les autorités sont sur les lieux. Les travaux de sauvetage sont poussés avec vigueur. Le puits de secours a déjà 3 mètres 50 centimètres de profondeur. »

— Un trait de présence d'esprit du fameux Américain Danier Webster, alors qu'il n'avait que sept ans.

Il était à l'école et venait de renverser son encrier. Pour ce fait, son maître condamna le maladroit à recevoir six coups de règle sur la main.

L'enfant résigné essuya de son mieux la main remplie d'encre et la tendit en pleurant.

— Quelle vilaine patte malpropre, dit le maître. Si vous me montrez, monsieur Daniel, une main aussi sale que celle-ci dans toute la classe, je vous fais grâce.

— La voici, dit aussitôt Webster, en présentant son autre main, laquelle était encore plus noire que la première.

—L'année 1882, dans laquelle nous entrons, correspond aux années :

6595 de la période julienne, 2668 des Olympiades, 2635 de la fondation de Rome, 2629 de l'ère de Nabonassar, 5642 de l'ère des Juifs, 1882 de la naissance de Jésus-Christ, 1288 de l'hégire des Turcs.

Les fêtes mobiles auront lieu : la Septuagésime, le 5 février ; les Cendres, le 22 février ; les Rameaux, le 2 avril ; Pâques, le 9 avril ; les Rogations, les 15, 16 et 17 mai; l'Ascension, le 18 mai ; la Pentecôte, le 28 mai, la Trinité, le 4 juin ; la Fête-Dieu, le 8 juin (renvoyée au dimanche suivant) ; le premier dimanche de l'Avent, le 3 décembre.

Enfin les autres fêtes tomberont, savoir: la Saint-Jean, le samedi; l'Assomption (fête du 15 août) le mardi ; la Toussaint, le mercredi ; Noël, le lundi.

— Quelques extraits du *Triboulet* :

« Hérold est mort le 1er janvier. » Au moment même où il s'apprêtait à passer de vie à trépas, on venait lui annoncer que le *Journal officiel* contenait sa nomination au grade d'officier de la Légion d'honneur. C'était le cas de dire comme l'homme de la *Légende des Siècles* : Tu viens bien tard! Hérold s'est contenté de s'écrier : « On ne dira pas que je suis un mauvais républicain, je meurs en décrochant une croix. »

— A l'un des derniers grands dîners du quai d'Orsay, pendant que les entremets circulaient, on entend tout à coup un tapage infernal qui semblait partir des sous-sols. Gambetta, qui prévoit quelque escapade de Trompette, fronce le sourcil, et dit à l'un de ses familiers :

— Allez donc voir ce qu'il y a.

Le familier revient deux minutes après.

— Eh bien ? demande le gros Léon.

— Monseigneur, c'était une *batterie* de cuisine !

TRIBUNAUX

COUR D'APPEL.

Les coulisses d'une maison d'hydrothérapie

Me Demange et Me Salzac plaidaient samedi devant la Cour d'appel un petit procès assez amusant.

Un M. Soutoul, ancien fabricant d'équipements militaires, s'étant senti, l'an passé, une vocation subite pour l'hydrothérapie, avait fondé avec un garçon de bains, nommé Ducordenoy, un établissement thérapeutique où la vapeur se combinait avec l'électricité pour guérir les goutteux et pour chasser les rhumatismes les plus rebelles.

Cette singulière association, ayant besoin d'un médecin pour que l'établissement thérapeutique fût en règle, s'adressa à un docteur Gersaux, ancien interne des hôpitaux et pourvu de tous les diplômes voulus.

Le docteur s'engageait à venir chaque matin pendant deux heures à l'établissement, ouvert rue d'Hauteville ; il gardait pour lui la moitié des honoraires, et abandonnait l'autre à Soutoul, le directeur de la maison, qui lui garantissait, en retour, un minimum de traitement de 2,000 fr. par an.

Les prospectus mirifiques annoncèrent l'installation de la nouvelle maison de « vapeur médicale. »

« Son succès était justifié, disaient les réclames, par les guérisons les plus complètes des maladies de la[illegible], grâce à l'électricité et à la vapeur médicam[illegible]euse. »

Le prospectus [illegible] tait également ces mots alléchants : « *Cinq* [illegible] d'existence, et *quatre* ans de succès » et en[illegible]ait aux gens méfiants que « l'*appareil Soutoul* permettait de traiter les malades au lit, sa[illegible] mouiller les draps, ni la chambre, » ce qui [illegible] le comble du perfectionnement en matière [illegible]ydrothérapie.

Les clients ne furent pas bien nombreux. Il en vint cependant assez pour que la police apprît que cette maison de vapeur médicale était une véritable boutique de charlatans. En conséquence une descente y fut opérée. Mais le docteur Gersaux exhiba ses diplômes, prit la responsabilité de toute l'affaire, et lia ainsi les mains du Parquet, car chacun sait qu'un médecin a le droit de prescrire les traitements les plus fantastiques sans que l'autorité ait rien à y voir.

Aujourd'hui le docteur Gersaux est aux prises, non plus avec les taquineries de la police, mais avec son directeur Soutoul, auquel il réclame 867 francs pour solde de comptes.

Les plaidoiries de Me Demange et Salzac ont révélé un détail bien gai :

Le docteur ne venait à l'établissement de la rue de Hauteville que le matin, à certaines heures. Or, quand il se présentait des malades dans l'après-midi, croyez-vous qu'on les renvoyait? Non, certes. On les faisait attendre dans une salle, et, au bout d'un certain temps, on les introduisait dans un cabinet sombre, où le garçon de bains Ducordenoy, grave, solennel, en habit noir et en cravate blanche, auscultait le plus sérieusement du monde les clients et les clientes, surtout les clientes, en leur prescrivant invariablement un minimum de dix bains à prendre dans la maison, et en leur vendant fort cher un onguent merveilleux qui était simplement de la graisse à voitures.

Le tribunal civil de la Seine avait condamné M. Soutoul à [illegible] au docteur Gersaux les 867 francs qu'il lui [illegible]it.

L'affaire revi[illegible] aujourd'hui devant la Cour, qui rendra jeud[illegible] chain son arrêt sur ce petit procès, bien fai[illegible]ar désillusionner les fanatiques de certains [illegible]tablissements où l'on prétend faire de « l'hydrot[illegible]rapie médicamenteuse. »

—

La veille de son mariage

Le fiancé et la future sont en police correctionnelle : le premier seulement à titre de prévenu.

Il est accusé d'outrages aux agents et d'ivresse manifeste.

Une femme, jeune encore, amène, par la main, une jeune et gentille personne, à l'air navré, aux yeux rougis par les pleurs.

« C'est ma fille ! messieurs, dit sa conductrice, avec des larmes dans le nez, ma Pauline, la fiancée de Léon, le mariage est pour demain (sanglotant), et le malheureux est là devant la justice. »

PAULINE (pleurant). — Oui, messieurs, c'est demain le mariage.

M. LE PRÉSIDENT. — Allez vous asseoir ! (A Léon) : Ainsi à la veille de vous marier, vous vous grisez et vous outragez les agents.

La mère et la fille sanglotent.

LÉON. — Voyons m'man, voyons Pauline, pleurez pas; je suis déjà pas tant d'attaque.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous reconnaissez le fait?

LÉON. — Ah ! monsieur, je reconnais tout ce que vous voudrez, mais je vous prie de reconnaître aussi que je suis dans une position épouvantable me mariant demain et étant arrêté.

M. LE PRÉSIDENT. — Il ne fallait vous mettre dans cette position.

LÉON. — Monsieur, tout le monde sait que quand on se marie, on régale les amis; on trinque au marié, à la mariée....

M. le PRÉSIDENT. — Soit, mais il n'est pas d'usage d'outrager les agents.

LÉON. — Ah! pour ce qui est de çà, les amis ayant voulu me rendre ma politesse, il s'est trouvé que ça a influé sur mon caractère. (Suppliant.) Mon président, je fais mes excuses, à messieurs les agents, au tribunal, à M. le procureur de la République; mais considérez que c'est demain le jour que mon mariage est fixé. (Il pleure. Sanglots de la fiancée et de la mère.)

Elles reviennent à la barre.

LA MÈRE (présentant sa fille). — Messieurs, c'est ma fille, ma Pauline, la fiancée de Léon.

M. LE PRÉSIDENT. — Allez vous asseoir. (Au prévenu) : Le tribunal vous tiendra compte de votre attitude, mais enfin, il y a un délit.

Un agent dépose.

PAULINE (de sa place, à Léon pendant la déposition). — Pstt! Pstt! (Léon, intéressé par la déposition n'entend pas.)

LA MÈRE (à demi-voix). — Léon!... Léon!...

Léon tourne la tête vers sa future belle-mère, celle-ci lui montre avec affection et des signes incompréhensibles, un pain qu'elle cachait sous son manteau.

LÉON (secouant la tête tristement). — J'ai pas faim.

M. LE PRÉSIDENT. — Eh bien, vous entendez, c'est très précis.

LÉON (pleurant). — Mon président, laissez moi me marier demain, vous me jugerez après.

LA MÈRE (revenant en tenant sa fille par la main). — Messieurs, c'est ma fille, ma Pauline...

Pauline sanglote.

M. LE PRÉSIDENT. — Voyons, retirez-vous; laissez délibérer le tribunal.

SELA MÈRE (de sa place, à demi-voix). — Léon.

PAULINE. — Pstt !

La mère montre de nouveau le pain avec accompagnement de signes que Léon ne comprend pas.

Le tribunal le condamne à quarante-huit heures de prison.

M. LE PRÉSIDENT. — Le tribunal a eu égard à votre repentir et à vos bons antécédents.

LÉON (brusquement). — Mais, et mon mariage.. demain...

LA MÈRE. — Chut ! (Elle s'approche du banc et passe le pain à Léon).

LÉON (avec colère). — Je vous dis que je n'ai pas faim. (Il repousse brusquement le pain qui se casse en deux, et il en sort une lime, une échelle de corde, une fausse barbe et des lunettes bleues).

L'huissier ramasse ces objets et les présente au tribunal. (Rire général dans l'auditoire).

M. LE PRÉSIDENT. — Des instruments d'évasion pour quarante-huit heures de prison !

Léon est stupéfait.

LA MÈRE (présentant sa fille). Messieurs, c'est ma fille, ma Pauline, la fiancée de Léon...

On emmène Léon et on fait sortir sa future famille : quarante-huit heures sont vite passées; espérons que les nuits de prison ne porteront que de bons conseils.

NOUVELLES DU SOIR

Dépêches Télégraphiques

(Service particulier)

Une députation électorale

Perpignan, 8 janvier.

Le nombre de voix obtenu par M. Farines étant contesté par des membres du bureau, des protestations ont été déposées à la préfecture et le Sénat sera appelé à trancher la difficulté.

Le budget de 1883

Paris, 9 janvier

Le projet de budget pour 1883 a été arrêté définitivement.

Il présentera un excédant de quelques millions.

Une réunion plénière des Gauches

Paris, 9 janvier.

Plusieurs députés ont adressé à M. Guichard, doyen d'âge de la Chambre, une lettre, lui demandant de convoquer, pour mercredi, les Gauches en réunion plénière, pour traiter de l'élection du bureau de la Chambre.

La conversion du 5 0/0

Le *Mémorial d'Amiens* reçoit et publie sous toutes réserves la dépêche suivante :

« La question de la conversion est un fait accompli.

» L'accord intervenu entre le président du conseil des ministres, M. Léon Say et la maison Rothschild porte que la conversion du 5 0/0 se fera sur le même type que le 3 0/0 ancien.

» L'époque où cette opération aura lieu est fixée du 20 janvier au 5 février, à moins d'événements politiques graves.

» La conversion sera faite par M. Léon Say, qui prendra le portefeuille des finances immédiatement après la première quinzaine de janvier.

» Cet accord met également fin à la crise soulevée par la nomination de M. Magnin, comme gouverneur de la Banque de France, nomination contre laquelle vous savez que les régents avaient protesté. »

Guerre aux religieux

Berne, 7 janvier, soir.

Le Conseil fédéral avait appris que des maristes et des capucins français s'étaient établis dans le canton de Fribourg. Le gouvernement fribourgeois, interrogé à ce sujet par le Conseil fédéral, répondit d'une manière évasive.

D'après lui, ces religieux n'étaient dans le pays que provisoirement, jusqu'à ce qu'ils eussent trouvé un établissement définitif en Angleterre.

Le Conseil fédéral a pensé que le séjour, même provisoire, des maristes et des capucins ne pouvait être toléré.

Dans sa dernière séance d'hier, il a pris la décision suivante : Le gouvernement du canton de Fribourg est invité à fermer, dans le délai de quatre semaines, l'établissement des maristes à Gisiviez et celui des capucins à Gouschelmouth : il est invité, en outre, à interdire aux dits religieux le séjour de tout autre établissement semblable sur le territoire fribourgeois.

La question romaine

On télégraphie de Rome, le 7 janvier, à l'*Agence Havas* :

« La *Correspondance politique* dit que, suivant des nouvelles de Rome, venant d'une source digne de foi, les nombreuses versions qui courent relativement aux négociations de l'Allemagne avec le Vatican ne concordent avec la réalité des faits, qu'en ce sens qu'elles auraient pour but d'amener un accord réciproque sur un *modus vivendi*, et qu'elles ne se rapportent préalablement qu'au règlement de certaines questions d'un ordre absolument intérieur.

» En conséquence, toutes les autres nouvelles qui attribueraient aux négociations en question, des tendances d'une portée plus grande doivent être considérées comme de simples hypothèses. La *Correspondance politique* confirme ces nouvelles par d'autres communications également dignes de foi, venues de Rome, d'après lesquelles le prince de Bismarck aurait spontanément, sans y être provoqué par le gouvernement italien, déclaré que les négociations pendantes entre le Vatican et l'Allemagne sont d'une nature purement ecclésiastico-administrative, et qu'il n'y a pas de motif pour supposer que les concessions à faire à la curie soient faites aux dépens de l'Italie. »

Le Préfet de la Seine et le radicalisme

Paris, 9 janvier.

Le Comité radical du IVe arrondissement a donné hier un banquet auquel assistait M. Floquet.

Le Préfet de la Seine a déclaré qu'il poursuivrait la laïcisation des écoles.

Réorganisation de la magistrature

On lit dans la *République française*:

« Le ministre de la justice va soumettre au conseil du cabinet le texte définitif du projet de réorganisation de la magistrature. Ce projet de loi est très étendu; le point principal paraît être la suppression d'un certain nombre de tribunaux de première instance. Le garde des sceaux aurait renoncé à appliquer le système du juge unique.

» Le projet sera déposé à la première séance de la Chambre. »

Elections de Conseillers généraux

Reims, 8 janvier.

MM. Lagrive, Union républicaine, 1877 voix, élu, Viet, radical, 571 voix.

Saint-Etienne, 8 janvier.

Inscrits 6201. — Votants 2854.

MM. Boudarel, radical, 1172 voix.
Taravellier, socialiste, 1123 »

Ballottage.

M. Antonin Proust à Niort

De nombreux toasts ont été portés au banquet offert par la municipalité de Niort, dans la salle du théâtre, au ministre des Arts.

Le préfet des Deux-Sèvres a porté un toast au Président de la République, au Président du Conseil et au ministre. Le maire de la ville, MM. de Laporte et Giraud, députés, M. Goirand de Mlle et M. Baugier, directeur du *Journal officiel*, ont porté des toasts à M. Antonin Proust, au nom de la ville de Niort, de la députation républicaine des Deux-Sèvres, de la démocratie du département et du cercle républicain des Deux-Sèvres à Paris.

Une enquête

On lit dans la *Démocratie bourguignonne* :

« Nous avons parlé, en son temps, de la lettre adressée par plusieurs officiers de la garnison de Dijon au journal le *Voltaire*, relativement aux nominations de MM. de Miribel, Launay, Prud'homme.

» Aujourd'hui nous apprenons que, dans une réunion récente du conseil des ministres, M. le général Campenon a annoncé son intention de provoquer une enquête, afin de connaître les noms des officiers signataires de la protestation adressée au *Voltaire*.

» M. le général Loizillon, ancien directeur de la cavalerie au ministère de la guerre, qui vient de remplacer à Dijon M. le général de Saint-Jean, sera chargé de l'enquête.

» Il vient d'être mandé au ministère de la guerre pour prendre, à ce sujet, les ordres de son supérieur, M. le général Campenon, ministre de la guerre. »

Inauguration du chemin de fer de Châteauroux à La Châtre

La Châtre, 8 janv.

Le train d'honneur est parti de Châteauroux à à La Châtre.

Le train d'honneur est parti de Châteauroux une heure 55.

Une population nombreuse se pressait autour de la gare et sur les quais : le soleil était de la fête et contribuait à son éclat.

A Ardentes qui est la première station, le maire, M. le docteur Prungé, a adressé une allocution au sous-secrétaire d'Etat. Il a témoigné au nom de ses administrés, sa gratitude pour le gouvernement.

A Mers, M. Lemerle, maire, a salué le représentant du gouvernemtnt, en le remerciant d'avoir hâté l'ouverture d'une ligne attendue depuis 30 ans.

On peut évaluer à environ 10,000 personnes la foule qui se pressait aux abords de la gare de La Châtre.

A sa descente du train M. Caze a été reçu par M. Decourteix, maire de La Châtre, entouré de son conseil municipal, qui lui a souhaité la bienvenue.

Châteauroux, 8 janvier.

Samedi soir, à 7 heures 40 M. Caze, sous-secrétaire d'Etat de l'agriculture est parti de Paris pour Châteauroux, comme représentant du gouvernement à l'inauguration du chemin de fer de Châteauroux à la Châtre.

Dans le wagon-salon, mis à la disposition par la compagnie d'Orléans, ont pris place : MM. le commandant Licht-enstein, attaché à la maison militaire du Président de la République ; Béraldi, sénateur, membre du conseil d'administration des chemins de fer de l'Etat ; Gauchler, directeur ; Martin, ingénieur en chef des chemins de fer de l'Etat ; de Lagorsse, secrétaire général de la société Nationale d'encouragement à l'agriculture, et plusieurs haut fonctionnaires des chemins de fer de l'Etat.

M. le sous-secrétaire d'Etat est descendu à la préfecture où a eu lieu ce matin un déjeuner intime.

Le train d'honneur part de Châteauroux à 4 heures 55.

Appréciatien du rescrit de l'Empereur Guillaume

Berlin, 8 janvier, 11 h. matin.

Le rescrit royal publié hier par le *Journal officiel* de l'empire provoque un étonnement général. L'article 44 de la Constitution dit que les ministres du roi sont responsables. Chaque acte gouvernemental du roi doit, pour être valable, être contresigné par un ministre, qui en assume ainsi la responsabilité. L'article 43 dit que la personne du roi est inviolable.

La *Gazette nationale*, la *Gazette de Voss*, le *Tageblatt*, les seuls journaux qui, jusqu'ici, commentent le manifeste royal, se demandent ce qui a pu en motiver la publication et s'il ne faut pas y voir le symptôme du conflit constitutionnel dont les journaux officieux démontraient récemment la nécessité.

La *Gazette de Voss* fait observer que jusqu'à présent la responsabilité ministérielle n'était pas comprise dans ce sens que les ministres sont purement et simplement couverts par l'inviolabilité royale.

La *Gazette nationale* remarque que l'expression « tous les fonctionnaires assermentés » embrasse aussi la magistrature.

Affaires d'Irlande

Paris, 8 janvier, soir.

Dans le conseil de cabinet, tenu hier à Londres, les ministres ont été unanimes à considérer la situation actuelle en Irlande comme réclamant des mesures extraordinaires. Ils ont jugé nécessaire d'interdire en Irlande toute distribution d'armes et de munitions, et de traduire en justice les individus qui feraient des distributions de ce genre.

M. Forster a obtenu une audience de la reine, qui le recevra aujourd'hui à Osborne, et à qui il soumettra des documents importants relatifs aux affaires d'Irlande.

Les troubles de Varsovie

Parmi les individus qui ont été arrêtés durant les troubles de Varsovie, trois cent cinquante passeront en jugement; les autres ont été mis en liberté.

Affaires d'Egypte

On lit dans une correspondance télégraphique d'Alexandrie, publiée par le *Daily News* :

« Dans les cercles influents, la nomination du colonel Arabi-Bey, au poste de sous-secrétaire d'Etat au département de la guerre, est considérée comme un signe de la faiblesse du ministère. Les journaux indigènes continuent à publier des articles violents contre les Européens, malgré la loi récente sur la presse. Le *Moniteur* publie un avertissement général. Le directeur de la presse invite les journaux indigènes qui ont donné des dépêches relatives à la lettre d'Arabi-Bey, à démentir l'existence de cette lettre. »

Le Caire, 8 janvier.

Les consuls anglais et français ont reçu hier soir, par le télégraphe, une note collective déclarant, dans un langage très-net que la France et l'Angleterre, qui mirent le Khédive sur le trône, sont résolues de maintenir son autorité contre toute tentative de désordre.

Les consuls se sont rendus au palais, ce soir, à 3 heures, pour présenter cette note au Khédive.

La note collective remise au Khédive, est dirigée non seulement contre les désordres intérieurs mais principalement contre toute nouvelle ingérence de la Porte.

Un passage excite surtout l'attention : c'est celui où la France et l'Angleterre parlent de maintenir le Khédive sur son trône.

Le Khédive répondant aux conseils les a chaudement remerciés de la sollicitude de leurs gouvernements pour la personne et pour le bien-être du pays.

La note produit une impression favorable dans les cercles gouvernementaux. Les ministres insistent pour lui donner la plus grande publicité.

Petites Nouvelles.

Le général Bataille, ancien commandant du 5e corps d'armée, est mort ce matin, à deux heures, en son hôtel, 97, rue de Chaillot. Il était âgé de soixante-cinq ans.

L'enterrement aura lieu mardi prochain, à midi, à l'église de Chaillot.

—

Le général Chanzy, revenant de Saint-Pétersbourg à Paris, est arrivé à Berlin, et doit dîner aujourd'hui chez le prince de Bismarck.

—

M. Paul Dumarest, préfet du Gard, est mort hier matin à six heures, à la suite d'un érysipèle qui a provoqué une congestion cérébrale. Il était âgé de quarante-neuf ans. Le corps sera transporté à Trévoux (Ain).

—

Le procès Guiteau approche de son dénouement et va sans doute se terminer cette semaine. Un médecin a offert à l'avocat de l'assassin 1.000 dollars pour avoir le corps de Guiteau après l'exécution. Guiteau, ayant été informé de l'offre, a dit à M. Scoville d'exiger un prix plus élevé. Il insiste toujours pour présenter lui-même sa défense et pour dire le dernier mot au jury.

Bulletin du Commerce

Télégrammes de MM. Reinemund et Van der Velde du Hâvre, communiqués par Jules Cauët :

Cotons

Hâvre, 8 janvier.

Cours de clôture de New-York du 7 Janvier.

janv.	fév.	mars	avril	mai	juin	juill.	août
11,86	12,11	12,40	12,60	12,75	12,89	13,01	13,11.

Ventes du jour : 105,000 balles.—Marché soutenu.

Recettes du jour : 18,000 bal. contre 17,000 en 1881.

Total de la semaine : 149,000 balles contre 111,000 en 1881.

Saindoux

Hâvre, 8 janvier.

Cours de clôture de New-York du 7 Janvier

janv.	fév.	mars	avril	mai	juin	juill.
11,325	11,45	11,575	11,675	11,75	11,775	

Roubaix, le 8 janvier.

Revue Financière

Paris, le 7 janvier 1882.

Dès le début de l'année un mouvement de hausse s'était dessiné. Ce mouvement ne s'est pas poursuivi et rentes et valeurs sans avance, sont restées fermes.

Le 5 0/0 qui clôturait la semaine dernière à 114.27, ferme à 114.45. Le 3 0/0 a gagné 0,23 à 81.25.

Les actions de la Banque de France valent 5910. Le dernier bilan affiché jeudi accusait une diminution de 7 millions d'or dans l'encaisse et 2,306,450 francs de bénéfices pour la semaine.

Le crédit Lyonnais se maintient très ferme à 875. Cette valeur, une des meilleures de la cote est appelée à enregistrer avant peu une plus value importante.

Le crédit Foncier malgré les hésitations du marché, ferme à 1785, coupon détaché, c'est le moment d'acheter cette valeur hors ligne.

L'Hypothèque Foncière, 18 rue de Châteaudun, voit ses obligations s'enlever comme par enchantement : en effet ces titres qui ne coûtent que 500 fr. rapportent 25 fr. par an et sont remboursables à 625.

Les actions de la Société Française Financière sont l'objets d'achats considérables au comptant, on a fait 1030. Cette valeur qui reste étrangère à toute spéculation assure des revenus très élevés sans faire courir aucun risque à ses actionnaires.

La Société des Villes d'Eau, 4, rue Chauchat, dont les titres sont échangés à 200 est déjà très bien côté sur notre marché. Il y a sur ces titres un bon courant de transaction; on voit que cette société qui fait d'admirables affaires sera, avant peu, une des bonnes institutions.

Nous avons remarqué cette semaine des achats importants sur les actions de la Banque Romaine, aux environs de 705. La hausse est proche sur ces titres et nous la prévoyons importante.

La Banque Nationale du Mexique a du succès sur notre marché. En banque c'est une des valeurs les plus demandées.

Le coupon de 25 fr. détaché tout dernièrement sur les actions de la Société Nouvelle, est déjà regagné, on a fait aujourd'hui 890 et la hausse ne fait que commencer.

Un groupe de spéculateurs bien renseignés ont maintenu très ferme les actions de la Grande Compagnie d'Assurances.

Parmi les bonnes valeurs de placement, citons la Société Générale de Fournitures Militaires, qui, par suite de belles affaires, enrichira ses actionnaires.

Une société s'est formée pour l'exploitation des Mines du Rio Tinto, dont les titres sont très demandés sur notre marché en Banque. Cette bonne valeur peut facilement se mettre en portefeuille ; la hausse sur de pareilles actions est sûre et certaine.

La compagnie d'Alais au Rhône a fait de nouvelles expériences du Bateau-écluse, ces expériences ont réussi, et les actionnaires ont profité des bénéfices réalisés.

Les actions de la Société générale de Laiterie sont demandées à 630. Les recettes de plus en plus belles assurent des revenus importants aux porteurs de ces titres.

L'action Maletra s'est tenue ferme aux environs de 510.

La compagnie des Chemins de fer sur routes progresse tous les jours. Avant peu cette société procurera à ses actionnaires une plus value sensible.

Cours commerciaux du marché de Paris

Paris, 9 janvier 1882

HUILE DE COLZA (100 k., fut com., esc. 1 0/0)					
Courant	78 25	à	. .	. .	
Février	78 ..	à	. .	. .	
4 de mars	78 ..	à	. .	. .	
Quatre de mai	74 75	à	. .	. .	
HUILE DE LIN					
Courant	64 75	à	. .	. .	
Février	65 50	à	. .	. .	
4 de mars	65 75	à	. .	. .	
Quatre de mai	66 ..	à	. .	. .	
SPIRIT